



COMITÉ ASSURER LA MOBILITÉ DURABLE DANS LA VILLE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION TENUE LE 22 AOÛT 2023 EN MODE HYBRIDE (SALLE DE LA COMMISSION PERMANENTE ET VISIOCONFÉRENCE)

Présences : Mme Pascale Alberne-Lahaie, conseillère municipale et vice-présidente du comité
Mme Anne-Marie Decelles, citoyenne membre
M. René Martin, conseiller municipal
M. Pierre Montreuil, conseiller municipal et président du comité

Mme Maryse Bellemare, conseillère municipale
M. Dany Carpentier, conseiller municipal (départ : 10 h 55)
M. Clyde Crevier, coordonnateur – Mobilité durable et circulation
M. Patrice Dupuis, directeur général, STTR
M. Patrice Gingras, directeur – Génie
Mme Andréanne Guilbert, directrice de cabinet associée – Cabinet du maire (arrivée : 9 h 14)
Mme Nathalie Lafrenière, secrétaire administrative aux commissions et comités
M. Jean Lamarche, maire (arrivée : 10 h 03)
M^e Sarah Landry, juriste en accès à l'information
M. Alain Lizotte, directeur – Travaux publics (10 h 09 à 10 h 10)
Mme Marianne Méthot, conseillère stratégique sénior – Cabinet du maire
M^e Annie Pagé, directrice générale adjointe – Proximité
Mme Cynthia Simard, directrice – Communications et participation citoyenne
M. Luc Tremblay, conseiller municipal (arrivée : 9 h 04, départ : 10 h 40, retour : 10 h 54)
M. François Vaillancourt, directeur général

Absences : M^e François Bélisle, conseiller municipal
M. Michel Blais, citoyen membre

Il est important de préciser que ce Comité a un rôle uniquement consultatif et que les recommandations formulées au présent procès-verbal devront être soumises au Comité exécutif ou au Conseil municipal pour décisions ultérieures.

1. **Ouverture de la réunion**

La réunion est ouverte à 09 h 03. M. Pierre Montreuil préside la rencontre et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. **Consentement à l'enregistrement de la réunion**

Les personnes présentes consentent à l'enregistrement de la réunion.

3. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

M. Pierre Montreuil fait la lecture de l'ordre du jour et l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

4. **Lecture et adoption du procès-verbal du 27 juin 2023**

M. Pierre Montreuil demande aux membres du Comité s'il y a des modifications à apporter au procès-verbal du 27 juin 2023, et le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

5. **Sécurisation de l'intersection Arthur-Guimont et Sainte-Marguerite**

M. Dany Carpentier rapporte qu'un citoyen l'a interpellé concernant les difficultés rencontrées par ce citoyen pour sortir de son entrée charretière en raison de la vitesse de la circulation à cette intersection. De plus, le citoyen soulève une inquiétude quant au manque de sécurité à cette intersection, d'autant plus qu'il y a une école primaire à proximité. M. Carpentier précise que le citoyen suggérait l'ajout de pancartes « vas-y mollo » à cet endroit. Par conséquent, M. Carpentier demande aux membres du Comité d'émettre une recommandation pour l'analyse de cette intersection, puisque selon lui, le problème est lié à la largeur de la rue et à la vitesse des véhicules qui y circulent.

Les membres du Comité discutent de la problématique soulevée par le citoyen, et Mme Pascale Alberne-Lahaie suggère de déplacer le panneau de limite de vitesse de 30 km/h, car celui-ci n'est pas visible pour les automobilistes circulant sur la rue Sainte-Marguerite. Elle propose également que la Ville interpelle la Commission scolaire afin qu'une mesure temporaire, comme des bacs à fleurs, soit implantée pour favoriser le respect de la limite de vitesse. Enfin, M. Patrice Gingras indique aux membres que la Commission scolaire et la direction de l'école pourront être rencontrés lors de l'analyse de l'intersection par les membres de son équipe.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande l'analyse de l'intersection des rues Arthur-Guimont et Sainte-Marguerite par l'équipe de la mobilité durable et de la circulation, ainsi que par la Direction de la culture, loisirs et vie communautaire. Approuvé à l'unanimité.

6. **Plan de transport**

M. Pierre Montreuil informe les membres du Comité que le Plan de transport de la Ville leur sera présenté à la fin du mois de septembre ou octobre 2023. M. Patrice Gingras explique que la présentation du plan sera faite sous forme d'un résumé, et indique que cette présentation servira d'outil aux élus pour leurs prises de décisions.

7. **Page promotionnelle du réseau cyclable dans l'édition du 12 août 2023 *Le Nouvelliste***

M. Pierre Montreuil souligne la publication de la page promotionnelle du réseau cyclable de la Ville dans l'édition du 12 août dernier dans le quotidien *Le Nouvelliste*. Cependant, il indique que ladite page ne faisait mention que de deux parcs linéaires alors que la Ville en compte trois. Cela dit, le conseiller salue les efforts qui sont faits dans le but de faire connaître le réseau cyclable. Mme Cynthia Simard explique aux membres qu'il y avait une contrainte d'espace à respecter pour l'article, mais que les trois parcs linéaires sont inclus dans le lien internet indiquant le nombre total de kilomètres de réseau cyclable du territoire. Elle ajoute que cette publication fait partie de l'objectif de promotion du réseau cyclable, et informe les membres que différentes publications sur le sujet sont à venir.

8. **Fermeture de la bretelle d'accès à l'autoroute 40 ouest par le boulevard des Récollets, Transports et Mobilité durable Québec**

M. Clyde Crevier explique que le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMD) a procédé à la fermeture de la bretelle d'accès à l'autoroute 40 Ouest par le boulevard des Récollets le 15 août dernier, et ce, pour une durée de huit semaines, en raison des travaux qui sont en cours sur le viaduc.

D'autre part, afin d'éviter le refoulement sur l'autoroute en direction est, une affiche de double virage à gauche sur le boulevard des Récollets sera installée dans la bretelle de sortie de l'autoroute face à la rue Réal-Proulx. Il s'agit d'un changement mineur qui pourrait être adopté de façon permanente selon les résultats observés au terme de l'exercice.

9. **Suivi des dossiers**

9.1. **Modes de fonctionnement des feux pour piétons (en lien avec VDFR Bellefeuille et Saint-Roch)**

M. Clyde Crevier explique aux membres que l'implantation de mesures préférentielles pour les autobus de la STTR constitue une occasion pour la Ville de revoir le fonctionnement des feux pour piétons sur l'ensemble du territoire, et ainsi favoriser la mobilité durable.

Par conséquent, M. Crevier présente aux membres du Comité les différents modes de fonctionnement de feux pour piétons : protégé (arrêt obligatoire pour tous permettant la traverse du piéton), semi-protégé (les piétons circulent en même temps que les véhicules dans la même direction) et non protégé (les véhicules

peuvent circuler dans toutes les directions en même temps que les piétons). Il indique que la Ville compte 81 feux de circulation pour piétons, et de ce nombre, 72 sont en mode protégé, 8 en mode semi-protégé et un seul en mode non protégé. M. Crevier termine sa présentation en informant les membres que de plus en plus de feux pour piétons seront modifiés en mode semi-protégé, et ce sujet sera intégré aux campagnes annuelles 2024-2025 de sensibilisation en sécurité routière et mobilité durable.

Les membres du Comité discutent de la présentation, et Mme Pascale Alberne-Lahaie déclare que les citoyens et citoyennes pourraient profiter de telles présentations d'information si les comités étaient publics.

9.2.6000-23-008 Étude de sécurité rue Hart

M. Clyde Crevier informe les membres qu'un appel d'offres a été publié en juin 2023, pour une analyse globale du secteur de la rue Hart face au Collège Marie-de-l'Incarnation (CMI) et au CPE Le Cheval Sautoir. Cette analyse a pour objectif de connaître les mesures qui peuvent être mises en place afin d'améliorer la sécurité et la cohabitation des usagers. Comme aucune soumission n'a été reçue, M. Crevier informe les membres que la Ville retournera en appel d'offres en février 2024.

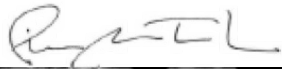
9.3. Comptages routiers

M. Clyde Crevier informe les membres du Comité des comptages routiers réalisés, et explique que le dossier accuse un certain retard par rapport à l'objectif pour 2023 (40 réalisés sur 70) en raison d'un problème d'approvisionnement auprès du fournisseur de plaques. Par conséquent, les comptages manquants seront réalisés en 2024, et indique que 18 comptages sont déjà planifiés. M. Crevier ajoute que la durée de l'hiver, le nombre de demandes, le nombre de plaques requises par site, la répartition sur le territoire, la période ciblée pour le comptage, les reprises, la disponibilité des plaques (bris, calibration), les projets de construction et les événements sont des facteurs qui peuvent influencer le nombre annuel de comptages réalisés.

[...]

Levée de la réunion

La réunion se termine à 10 h 57.



M. Pierre Montreuil
Président du Comité et conseiller
municipal



Mme Nathalie Lafrenière
Secrétaire administrative aux
commissions et comités